



## Chantier en cours rue des Courlis Mettons les points sur les i !

### Les faits

Un lotissement de 18 habitations dans le quartier de l'Argillière fait polémique car les riverains se retrouvent devant le fait accompli. C'est un va-et-vient incessant de véhicules lourds (+ de 7,5 tonnes) réalisé au mépris de la réglementation en vigueur dans un quartier où la circulation des plus de 3,5 tonnes est interdite (sauf livraison et déménagement). Les routes sont mal nettoyées et le passage des véhicules lourds menace la sécurité et la tranquillité publique.

D'autre part, c'est au mépris de la signalisation en vigueur que les engins empruntent une chaussée qui va souffrir du passage répété de véhicules lourds.

La chaussée commence d'ailleurs à montrer des signes de faiblesse. Devinez qui va payer ? (est-ce qu'un constat d'huissier a été effectué avant le début des travaux ? On en doute...)



### Le constat

Alors que d'autres quartiers ont bénéficié d'une attention particulière avec une réunion publique (et six mois d'affichage sauvage en toute impunité) pour un projet immobilier inférieur en taille (une dizaine d'appartements), la municipalité n'a convié que quelques riverains de la rue des Courlis pour simplement les avertir du projet en cours.



Des manœuvres délicates sans aucun plan de circulation ni signalisation temporaire

Face à la grogne des riverains, la municipalité actuelle brandit un arrêté du maire signé par l'ancien adjoint aux travaux. Fidèle à son habitude, Mme El Hamine se défausse sur les anciens élus : « *c'est pas moi, c'est eux* ».

## Ce que nous avons prévu lorsque nous étions élus majoritaires



Une chaussée mal nettoyée

David Hecq et Fabrice Duwez, tous deux propriétaires dans le quartier et Jean-Marc Candelier, ancien adjoint aux travaux peuvent en attester : l'arrêté en question avait été pris pour réglementer le transport des engins agricoles sur la commune, conformément au Plan de gestion du trafic agricole.

**En aucun cas il n'a été pris pour ce projet de lotissement.**

D'autre part, nous souhaitons que les engins lourds **empruntent les chemins agricoles** depuis le pont des agriculteurs et que **le promoteur fasse une jonction avec le terrain à lotir à ses frais** et en indemnisant les exploitants agricoles pour l'occupation temporaire. Des routes provisoires ont déjà été réalisées par le passé pour desservir des lotissements (rue Claude Gruy, résidence Albini de Maresc, etc.)

## Ce qu'il conviendrait de faire

La municipalité devrait dans un premier temps reconnaître son amateurisme en la matière et prendre ses responsabilités pour assurer la sécurité de tous. Ensuite il faudrait a minima que l'adjoint en charge des travaux habite la commune pour suivre les travaux... Il est facile de donner des leçons quand on ne se les applique pas ! Enfin répondre aux personnes qui se plaignent des nuisances qu' : « *il faut bien que les travaux se fassent* » n'est pas une position responsable. Il convient d'apporter une réponse constructive pour le bien de tous.

Exemples : prise d'un arrêté afin de respecter la tranquillité et la sécurité des riverains, imposer un autre cheminement des véhicules lourds, étudier la capacité du réseau d'assainissement pour éviter de surcharger le réseau, etc.

Le quartier de l'Argillière n'est pas un quartier au rabais, merci d'y apporter l'attention qu'il mérite... Comme ça c'est dit et cela a le mérite d'être clair !



Affaissement en vue...